

La Tuberculose bovine

Maladie transmissible à l'Homme, c'est à dire zoonose, la tuberculose est une infection bactérienne à l'origine de la mise en œuvre d'un plan de prophylaxie généralisé sur l'ensemble du territoire national car dans les années 50, environ 25% des élevages et plus de 10% des bovins étaient infectés.

Depuis 2001, la France est déclarée officiellement indemne de tuberculose bovine malgré les cas subsistant dans quelques départements et quelques foyers isolés et localisés connus sur la faune sauvage.

La maladie

Germe responsable :

Mycobacterium bovis, de la famille des mycobactéries, **très résistant dans le milieu extérieur**

M. bovis infecte principalement les bovins.

Toutes les espèces animales, y compris les animaux de compagnie (chien, chat...) y sont sensibles.

Transmission :

- **par les animaux infectés, qu'ils soient malades ou non, par inhalation de gouttelettes émises lors de la toux, ou d'aérosols contaminés.**

- **par ingestion : lait, eau d'abreuvement, fourrage, pierre à lécher... contaminés.**

- **par blessure avec des objets contaminés (Matériel de soin, mangeoires, abreuvoirs...).**

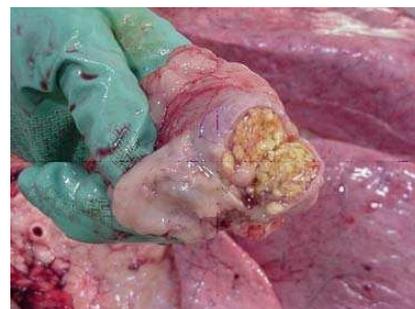
Les bacilles tuberculeux peuvent persister pendant des mois dans le milieu extérieur.

Symptômes :

Peu caractéristiques en raison de la grande diversité de localisation (poumons, intestins, mamelles...)



Lésion caséuse sur ganglion rétro-pharyngien
Fabrice CHEVALIER - DDPP 21



Lésion de tuberculose sur poumon (GDS Aquitaine)

La prévention passe par la biosécurité et notamment : :

- **Votre élevage doit être équipé de pédiluves**

Cette mesure « de bon sens » n'est pas encore suffisamment réalisée. Et pourtant elle évite (ou limite) l'introduction de germes dangereux dans l'élevage.

Le pédiluve peut être avantageusement remplacé par la mise à disposition de bottes pour les intervenants au contact direct avec les animaux. Pour être efficaces, les pédiluves doivent être renouvelés fréquemment, sans oublier que des bottes sales ne se désinfectent pas !

- **Les points d'abreuvement de votre cheptel sont sécurisés**

Les eaux de « surface » (mares...) sont souvent des vecteurs importants pour de nombreuses maladies (Tuberculose mais aussi Paratuberculose, Salmonellose, ...).

- **Vous respectez des bonnes pratiques en matière d'épandage des effluents**

Les mycobactéries (agents de la Tuberculose ou de la Paratuberculose) sont très résistantes dans les fumiers. (Penser au compostage et au retournement des andains). Il convient donc dans la mesure du possible d'épandre en priorité les effluents sur des terres labourées. A défaut, le compostage est une technique très intéressante qui « assainit » les fumiers en favorisant leur montée en température.

- **Vos épandeurs font l'objet d'un nettoyage après chaque utilisation**

Cette mesure est importante quand les épandeurs sont utilisés en commun et en particulier quand les fumiers sont épandus sur les prairies.

- **Vos bétailières, prêtées ou empruntées, sont nettoyées et désinfectées systématiquement**

L'emprunteur doit effectuer un nettoyage-désinfection de la bétailière (c'est une obligation réglementaire) après chaque utilisation.

L'ensemble de ces points de vigilance est rappelé dans notre plaquette sur la biosécurité insistant sur les bonnes pratiques concourant à la prévention de cette maladie